

Brochure d'information pour les travailleurs licenciés

Réinsertion des travailleurs issus du secteur de l'assurance

Les partenaires sociaux du secteur de l'assurance s'orientent vers le développement de programmes de reclassement professionnel dans une optique de réinsertion des travailleurs licenciés sur le marché du travail.

Ces initiatives sectorielles sont totalement gratuites pour les travailleurs concernés.

Le FOPAS coordonne ce projet et est donc votre interlocuteur privilégié. Le FOPAS collabore avec le consultant Right Management qui a été sélectionné en raison de la qualité de ses services. Nous vous invitons à découvrir leur brochure pour plus d'informations sur leurs services. Sur le site www.fopas.be vous trouverez la publication "Outplacement dans le secteur de l'assurance", qui décrit l'outplacement dans le secteur de l'assurance, le programme d'outplacement et les conditions à remplir par les parties intéressées.

Nous vous encourageons à prendre contact dès à présent avec le Fopas (02/300.80.53 ou info@fopas.be) afin de bénéficier d'un premier rendez-vous. Lors de ce premier entretien, vous pourrez prendre connaissance en détails des possibilités qui vous sont offertes en matière de reclassement.

Afin de retrouver un nouvel emploi, plusieurs opportunités s'offrent à vous :

- (1) Vous pouvez participer à un « outplacement » :
Pour rechercher un nouvel emploi, vous pouvez vous faire aider par un bureau d'outplacement spécialisé. A cette fin, Right Management a été sélectionné et il vous accompagnera dans toutes vos démarches.
Un bureau d'outplacement est composé de professionnels vous aidant à retrouver un nouvel emploi le plus rapidement possible : bilan professionnel et personnel, encadrement psychologique, coaching et aide logistique et administrative...
- (2) Vous pouvez suivre une formation : à l'issue du bilan personnel et professionnel effectué dans le cadre de ce programme d'outplacement, s'il s'avère nécessaire, vous aurez l'occasion de suivre une formation donnée par le Fopas ou dans un autre centre de formation reconnu. Il est également possible de demander une formation « à la carte » auprès du Fopas.
- (3) Vous pouvez vous inscrire via le Fopas dans une base de données sectorielle consultable par les employeurs. De cette manière, vous assurerez la publicité de votre candidature.

